

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 12/07/2024 - B2024/009828 - 1984 B 00029 - 328 918 503 - VENCEA

Désignation de l'entreprise : <u>SARL VENCEA</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>260 Chemin de la tour de l'évêque 30000 NIMES</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>32891850300033</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N clos le, <u>30/09/2023</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
AC.III-IMMOBILISÉES IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	70 775
	Fonds commercial (1)	AH	AI	1 269 647
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	299 286
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	331 889
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	AC.III-IMMOBILISÉES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
Autres participations		CU	CV	
Créances rattachées à des participations		BB	BC	
Autres titres immobilisés		BD	BE	
Prêts		BF	BG	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	29 631
TOTAL (II)		BJ	BK	701 950
AC.III-IMMOBILISÉES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	72 283
	Autres créances (3)	BZ	CA	166 542
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	414 387
AC.III-IMMOBILISÉES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Disponibilités	CF	CG	983 543
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	35 076
	TOTAL (III)	CJ	CK	72 283
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	774 233
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'1 an :	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL VENCEA		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....		DA	1 590 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )		DC			
	Réserve légale (3)		DD	159 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )		DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )		DG	167 657		
	Report à nouveau		DH	227 896		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	381 196		
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
			DL	2 525 749		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN				
		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ	83 222		
			DR	83 222		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )		DV	99 203		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	107 300		
	Dettes fiscales et sociales		DY	497 382		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
Compte régul.	Autres dettes		EA	11 837		
	Produits constatés d'avance (4)		EB	368 730		
		EC	1 084 452			
		ED				
		EE	3 693 423			
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 084 452			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

# SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01000 - SARL VENCEA

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

## SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS	0		
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS	0		
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS			
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES			NA
COMMENTAIRE			

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01000 - SARL VENCEA

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Règlement CRC n° 14-03

## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Adresse **SARL VENCEA**  
260 Chemin de la tour de l'évêque  
Immeuble Saga  
30000 NIMES

Activité (s) exercée (s) Activités comptables N° Siret 32891850300033

## TABLEAU DES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Postes	Méthodes d'évaluation ou de calcul
Amortissements des immobilisations corporelles	<input checked="" type="checkbox"/> Amortissement linéaire
Engagements de retraite et indemnités assimilés	<input checked="" type="checkbox"/> Provisions (Passif)

## MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 343 556			1 343 556
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 343 556</b>			<b>1 343 556</b>
Terrains				
Constructions	380 761			380 761
Installations techniques, matériels & outillages industriels				
Installations générales agencements divers	89 049			89 049
Matériel de transport	8 103		4 636	3 467
Autres immobilisations corporelles	263 477	21 365		284 842
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>741 390</b>	<b>21 365</b>	<b>4 636</b>	<b>758 119</b>
Immobilisations financières	29 631			29 631
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 114 577</b>	<b>21 365</b>	<b>4 636</b>	<b>2 131 306</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01000 - SARL VENCEA

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

## MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles		67 013	3 762		70 775
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>67 013</b>	<b>3 762</b>		<b>70 775</b>
Terrains	de 10 à 20 ans				
Constructions		268 274	31 012		299 286
Inst. techniques, matériels & out. ind.		70 564	4 585		75 149
Inst. générales agencements divers		1 491	2 248	2 159	1 580
Autres immobilisations corporelles		229 911	25 250		255 161
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>570 240</b>	<b>63 095</b>	<b>2 159</b>	<b>631 175</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>637 252</b>	<b>66 857</b>	<b>2 159</b>	<b>701 950</b>

## ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	29 631		29 631
Créances de l'actif circulant	903 345	903 345	
Charges constatées d'avance	35 076	35 076	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>968 052</b>	<b>938 421</b>	<b>29 631</b>

# PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

01000 - SARL VENCEA

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	83 222				83 222
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL</b>	<b>83 222</b>				<b>83 222</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
d'exploitation		30 273	92 973		
financières					
exceptionnelles					

**VENCEA**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 380 000 euros

**Siège social** : 260, Chemin de la Tour de l'Evêque  
Parc Georges Besse 2  
30 000 NIMES

**328 918 503 RCS NIMES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 FEVRIER 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 381 196 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	381 196 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 65,00 euros par part	299 000 euros
Le solde	82 196 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 82 196 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 698 249 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 151 710,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 147 290,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libérateur de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libérateur de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

LP

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

159 000,00 euros, soit 30,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 91 020,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 67 980,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

159 000,00 euros, soit 30,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 91 020,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 67 980,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

159 000,00 euros, soit 30,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 91 020,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 67 980,00 euros

### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 02 février 2024**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Certifié conforme  
La Gérance**

